

Sujet du stage :

Comparaison de différentes variétés de pomme de terre et synthèse des essais conduits les années précédents sur plusieurs sites de la Nièvre et de la Côte-d'Or.



Contexte

Le changement climatique de ces dernières années oblige les producteurs à adapter leurs pratiques culturales. Quel que soit le mode de production (conventionnel et/ou bio, en sec ou en irrigué) et/ou de commercialisation (marché local, GMS, ...) il est important d'étudier en amont la tolérance variétale. Ainsi les conditions météorologiques de l'année conditionneront la tolérance de la pomme de terre à l'ensemble des bioagresseurs présents : ravageurs (taupin, doryphore, ...) maladies du feuillage (mildiou, alternariose, ...) et maladies du tubercule (galles, rhizoctone, ...).

Vous participerez donc à l'acquisition et à l'élaboration de ces données. Vous travaillerez au sein du service Productions Végétales - Agronomie de la Chambre d'Agriculture sous la responsabilité de Cédric ZAMBOTTO, responsable d'équipe et votre maître de stage sera Jean-Paul LEROY, conseiller Productions Végétales.

- Vous justifiez de bonnes connaissances en agronomie et si possible en maraîchage.
- **Vous disposez du permis B (indispensable).**
- **Date du stage** : mi-mai 2024 à mi-août 2024 (légèrement modulable)



Missions

- Suivre plusieurs essais variété pomme de terre positionnés dans le département
- Participer aux différentes notations de l'essai étudié mais également à celles des autres essais mis en place.
- Participer à la récolte des différents essais (maraîchage et grandes cultures).
- Rédiger une synthèse de l'essai étudié, éventuellement la synthèse pluriannuelle avec les essais des années précédentes.



Profil recherché

- Etudiant(e) intéressé(e) par la thématique et autonome.
- Goût pour le contact et le travail en équipe
- Bonnes capacités d'analyse et de synthèse.
- Maîtrise des outils informatiques et statistiques (environnement PackOffice)
- Niveau requis : BTSA ou Licence Pro



Infos complémentaires

Lieu de stage : Nevers (58) et déplacements sur le département (voiture de service fournie)

Rémunération : selon la convention de l'établissement.

Frais de déplacements remboursés selon grille.

Durée du stage : 14 semaines (mai à août)

Contact : Jean-Paul LEROY - Chambre d'Agriculture de la Nièvre

jean-paul.leroy@nievre.chambagri.fr 06 76 09 01 43

